

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission épanouissement « citoyen et jeunesse »

Conseil Municipal 16 décembre 2013
26 novembre 2013

20 Grange à musique - convention d'objectifs quadripartite 2014/2016

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme PAMART	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

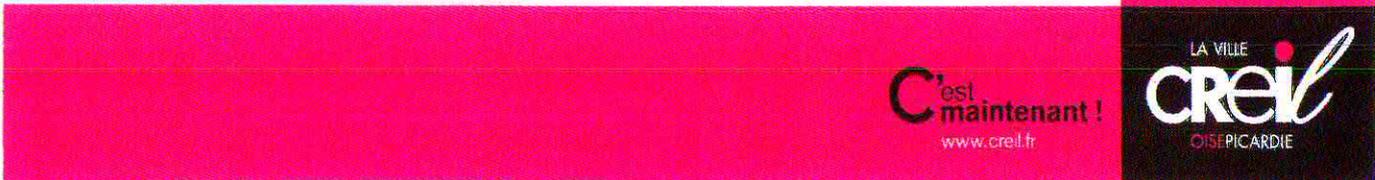
■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

20 DEC. 2013

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise et la ville de Creil ont souhaité mettre en place une convention quadripartite dans le cadre des activités régulières et du développement de la Grange à Musique, scène de musiques actuelles de la ville de Creil. Cette convention d'objectifs a pour objet l'organisation sur la période 2014-2016 des modalités de partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise et la Ville de Creil, dans le cadre de la politique artistique de la Grange à Musique, et l'aide à son rayonnement et son développement comme acteur fédérateur sur son territoire. Cette convention cadre intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois.

La convention proposée précise les objectifs et les actions de la Grange à Musique et pose les grands termes du fonctionnement du lieu et les modalités d'entente entre les quatre partenaires.



maintenant !

Cette convention s'appuie sur les objectifs et les missions de la Grange à Musique, à la fois clairs et partagés :

- Diffuser les œuvres et artistes inscrits sur les champs des musiques amplifiées et d'arts associés
- Soutenir la création et favoriser la production d'œuvres nouvelles
- Accompagner les pratiques artistiques (professionnelles et amateurs)
- Sensibiliser la population à ces esthétiques
- S'inscrire dans une démarche de développement local
- Accueillir des artistes amateurs pour des répétitions accompagnées ou non
- Mettre à disposition la salle, pour des répétitions / résidences d'artistes professionnels et du matériel, en cohérence avec le projet artistique
- Mettre à disposition le lieu à d'autres organisateurs
- Accueillir des résidences artistiques.

Ces actions, entre autres, contribueront au développement des pratiques artistiques et culturelles liées aux musiques amplifiées et à l'art associé, comme outil d'éducation et de cohésion sociale.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « commission épanouissement du citoyen et jeunesse du 26 novembre 2013 »,

Vu la convention quadripartite,

Considérant la nécessité de développer des pratiques artistiques et culturelles comme outil d'éducation et de cohésion sociale,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention quadripartite entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise et la ville de Creil concernant la Grange à Musique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13

et publication ou notification le 19/12/13

CREIL, le 20/12/13

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

